

## **L'eau pour les générations futures**

### **13 engagements**

*cf. Tribune de Kader Arif et Marie-Hélène Aubert publiée sur le site François Hollande 2012 le 17/03/12*

*<http://francoishollande.fr/communiqués/l-eau-pour-les-generations-futures/>*

*(...) Se battre pour l'eau, c'est se battre pour la santé, l'éducation, la solidarité et l'environnement. C'est se battre aussi pour les générations futures. Comme le disait l'infatigable militante qu'était Danièle Mitterrand, le droit à l'eau est un droit fondamental et imprescriptible de l'humanité.*

#### **Dynamiser notre politique internationale :**

1. Revaloriser notre coopération internationale en donnant une place prépondérante à l'eau et veiller à ce que, dans les programmes, l'accent soit mis sur la bonne gestion des services d'eau et d'assainissement par le biais de l'éducation, la formation et l'instauration d'un cadre politique et réglementaire adapté. Les programmes de coopération dédiés à l'eau devront bénéficier du rehaussement de notre aide publique au développement (objectif de porter celle-ci à 0,7 % du revenu national brut dans des délais raisonnables).
2. Encourager les collectivités locales qui versent une contribution volontaire de 1 % des budgets de leurs services d'eau et d'assainissement au profit de la coopération décentralisée, à s'investir directement auprès des populations et à se regrouper sur des programmes pour être plus efficaces.
3. Proposer de généraliser cette démarche du 1 % aux pays de l'Union européenne.
4. Inciter à la mise en place de comités d'audit indépendants pour contrôler la bonne utilisation des fonds versés aux organismes publics internationaux.
5. Proposer la création d'une agence mondiale de l'eau lors de la Conférence des Nations Unies à Rio en juin 2012.

#### **Mener une politique ambitieuse de l'eau sur le plan national :**

6. A partir d'une réflexion pertinente sur l'aménagement du territoire, réorienter la politique des agences de l'eau vers le préventif, soit vers le grand cycle de l'eau et l'animation des territoires.

7. Toiletter l'ensemble de la gouvernance de l'eau afin de mettre élus et citoyens au cœur des décisions. Notamment :
  - un collège spécifique des usagers domestiques aux comités de bassin
  - des représentants des usagers dans les structures de gestion des services d'eau.
8. Donner les moyens aux élus des collectivités de choisir le mode de gestion de l'eau et de l'assainissement le plus adapté à leur besoin avec la création de pôles d'ingénierie publique territorialisés où ils trouveront conseil et expertise dans les domaines technique, juridique et financier.
9. Organiser une large concertation avec le monde agricole pour une politique d'économie d'usage de l'eau et de réorientation des cultures dans les zones de tension, en lien avec les nouvelles orientations de la Politique agricole commune (PAC).
10. Établir un tarif progressif de l'eau, différencié selon les usages de l'eau, plus élevé pour les tranches supérieures de consommation dans une logique vertueuse d'encouragement aux économies d'eau.
11. Mettre en place une Solidarité Nationale Eau (SNE) qui s'appliquera dès lors que le montant facturé aux foyers en difficulté excédera 3 % de leurs ressources (avec un plafond de consommation préalablement défini).
12. Assurer aux exclus des conditions d'accès à l'eau respectant la dignité humaine.
13. Une grande loi cadre sur l'eau pour répondre à l'ensemble des défis actuels (changement climatique générateur de sécheresses et d'inondations, pollution des nappes souterraines et des cours d'eau, pression foncière, soutien de la production hydroélectrique...) et qui, dans sa partie consacrée au service public de l'eau et de l'assainissement, fixera des grands principes en termes d'organisation territoriale, d'accès et de qualité de l'eau.

Marie-Hélène Aubert, responsable du pôle « Environnement, développement durable et énergie »

Kader Arif, responsable du pôle « Coopération »